

Image not found or type unknown



Dons d'argent enfants Europe

Par **Juliette-Legavox**, le **27/06/2021** à **16:17**

Bonjour,

Mon compagnon Italien, vit, travail et a sa résidence fiscale en France. Ses parents Italien souhaitent lui faire dons de 100 000€. Quel régime fiscal sera appliqué dans ce cas ? Si le régime français est appliqué, un abattement de 100 000€ est applicable pour les dons de parents à enfants, mais uniquement si la somme est utilisée dans les trois mois pour, entre autres, la construction de sa résidence principale. L'achat immobilier ne permet pas de bénéficier de cet abattement ?

Merci d'avance pour votre aide.